



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/445

3 juin 1994

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

**COMMUNICATION DATEE DU 21 MAI 1994 ADRESSEE PAR LA MISSION
PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE
DE COREE A L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

Le texte ci-joint d'une communication télex datée du 21 mai 1994, que le Directeur général du Département général de l'énergie atomique a adressée au Directeur général de l'Agence, est distribué à tous les Etats Membres de l'Agence à la demande de la mission permanente de la République populaire démocratique de Corée.

**COMMUNICATION TELEX DU 21 MAI 1994 ADRESSE PAR M. PAK YONG NAM,
DIRECTEUR GENERAL DU DEPARTEMENT GENERAL DE L'ENERGIE ATOMIQUE
DE LA RPDC, A M. HANS BLIX, DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

Monsieur le Directeur général.

Je me réfère à votre télex daté du 19 mai 1994.

Lorsqu'en plusieurs occasions nous avons fait part à l'Agence de la nécessité et de l'urgence de la campagne de rechargement à la centrale nucléaire expérimentale de 5 MW, nous vous avons demandé de prendre les mesures voulues, et notamment d'enlever les scellés, de façon que notre opération de rechargement puisse commencer le 4 mai 1994 comme prévu.

Or, de votre côté, vous avez refusé d'accéder à notre juste demande et même manqué de courtoisie en revenant sur votre promesse antérieure d'envoyer deux inspecteurs le 26 avril 1994 pour enlever les scellés et observer la campagne de rechargement et d'en envoyer trois autres plus tard.

Une telle situation nous a obligés à commencer inéluctablement à enlever les scellés en cause et à décharger les barres de combustible pour des raisons techniques et de sécurité.

Ces mesures que nous avons prises sont déjà connues du public.

Compte tenu de ce qui précède, il est évident pour tous que la responsabilité du commencement de la campagne de rechargement sans que des inspecteurs de l'Agence soient présents incombe au Secrétariat de l'Agence qui ne s'est pas acquitté de ses propres obligations pour assurer les activités nucléaires pacifiques et non pas à nous, car nous avons fait tout ce que nous étions tenus de faire.

Un comportement aussi déraisonnable de la part de l'Agence constitue une grave violation des obligations qu'elle a de veiller à ce que ses activités d'inspection évitent de gêner indûment l'exploitation des installations des Etats Membres et une atteinte à la dignité et à la souveraineté d'un Etat indépendant et souverain.

Notre campagne de rechargement a commencé sous le contrôle des équipements de surveillance de l'Agence et se déroule en présence de ses inspecteurs depuis le 18 mai.

Ceci démontre que les barres de combustible irradié ne sont pas détournées et que la continuité des garanties reste pleinement assurée.

Notre opération de rechargement se poursuit d'une manière qui préservera entièrement la possibilité technique pour l'Agence d'effectuer des mesures sur les barres de combustible irradié lorsque la question nucléaire sera résolue dans le cadre d'un règlement d'ensemble.

En dépit de cela, vous aviez d'abord refusé de votre côté d'être présent lors de l'opération de rechargement à cause simplement du refus que nous avons opposé à votre demande unilatérale de sélectionner certaines barres de combustible et de vous en assurer.

Or, maintenant, vous prétendez d'une manière chicanière que les mesures que nous avons prises constitueraient une violation des obligations découlant de notre accord de garanties et vous avez menacé par surcroît de présenter d'urgence un rapport en ce sens au Conseil des gouverneurs de l'Agence et au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies si nous ne suspendons pas l'opération de rechargement qui a déjà commencé.

Cela rappelle le larron qui crie au voleur.

Pis encore, bien que nous ayons déjà autorisé, à titre exceptionnel, le prélèvement de frottis dans la zone des boîtes à gants et le levé gamma dans le bâtiment 3, que vous considérez de votre côté comme les "activités d'inspection qui n'ont pas été achevées" durant l'inspection de mars, vous avez fait traîner ces activités d'inspection sous des prétextes déraisonnables jusqu'à ce que vous ayez envoyé à contrecœur une équipe d'inspecteurs, qui est arrivée à Pyongyang le 17 mai.

Ce seul fait montre clairement jusqu'où est allé le comportement injustifiable du Secrétariat de l'Agence en ce qui concerne notre prétendue "question nucléaire".

Nous avons clarifié notre position avec force dans plusieurs télex que nous avons adressés antérieurement à l'Agence au sujet de sa demande tendant à ce qu'elle sélectionne des canaux de combustible et qu'elle sépare certaines barres de combustible et s'en assure.

Je tiens en particulier à vous rappeler que, dans mon télex daté du 12 mai 1994, j'ai indiqué que "nous autoriserons les activités nécessaires pour sélectionner des canaux de combustible et pour s'assurer de barres de combustible comme l'a demandé le Secrétariat si la nouvelle série de pourparlers entre la RPDC et les Etats-Unis a lieu, même durant l'opération de rechargement du coeur, ce qui nous permettrait de supprimer le statut unique de la RPDC vis-à-vis du TNP dans le cadre d'un règlement d'ensemble de la question nucléaire, et s'il apparaît que le Secrétariat fait preuve d'impartialité en ne profitant pas de notre bonne volonté à toute autre fin". Nous venons d'entamer l'opération de déchargement du coeur, en sorte que la possibilité de sélectionner des barres de combustible et de s'en assurer subsiste".

C'est un fait connu de tous que notre "question nucléaire" résulte de la politique hostile des Etats-Unis envers la RPDC et qu'elle a donc trait directement aux relations entre la RPDC et les Etats-Unis.

Si le Secrétariat de l'Agence l'ignore, cela signifiera qu'il nie la réalité.

Nous ne pouvons pas accepter votre demande tendant à ce que nous suspendions la campagne de rechargement en cours à cause de la situation actuelle du réacteur et pour des raisons techniques de sécurité.

Le Secrétariat de l'Agence ne devrait pas imposer des exigences qui entraveraient les activités nucléaires pacifiques des Etats Membres.

En revanche, nous acceptons votre proposition d'envoyer M. D. Perricos et M. V. Pouchkarev, qui arriveraient à Pyongyang le 24 mai, pour avoir des entretiens sur des questions liées à l'opération de rechargement et nous vous prions de bien vouloir nous communiquer dès que possible les informations requises pour la délivrance des visas.

Les consultations proposées devront avoir lieu sans qu'elles soient assorties de conditions préalables.

Les consultations pourront porter sur la question de l'opération de rechargement et sur d'autres questions et, à mon avis, si les deux parties se consultent sérieusement sur la base de la réalité actuelle, elles seront en mesure de trouver une solution équitable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma haute considération.

Pak Yong Nam
Directeur général
Département général de l'énergie atomique
République populaire démocratique de Corée, Pyongyang